

PROCÈS-VERBAL de **l'assemblée générale annuelle** des membres de la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles, tenue mercredi 16 avril 2025 à 19h30, au Centre communautaire Roussin à la salle Raymond-Mayer, à Montréal et en virtuel.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Donald Bérubé, président
Jacques Baril, vice-président
Francine St-Onge, secrétaire

Alexis Brien Langevin, administrateur
Chantal Fournier, administratrice
Feldory Mardochée Gaspard, administratrice
Mathieu Girard-Boudreault, administrateur
Andrée-Ann Girouard, administratrice
Louise Masquer, administratrice

PERSONNEL SUPPORT

Dominique Raïche, directrice générale
Romina Larralde Gasanol, adjointe à la direction générale
Arielle Hébert, conseillère communication et vie associative
Sandra Dumoulin, adjointe à la direction générale
Katerine Brisebois Vaillancourt, directrice ressources humaines et communications

Nombre de personnes présentes : 56

Nous avons eu 39 membres enregistrées à l'accueil ainsi que 5 non-membres qui ont assisté à la rencontre. De plus, la plateforme *Icastpro* affiche 12 participants en ligne pour un total de 56 participants.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

1.1 MOT DE BIENVENUE

M. Donald Bérubé, président du conseil d'administration de la Caisse, qui agit comme président d'assemblée, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles qui se tient en présentiel et à distance. Il les remercie pour leur présence qui démontre bien l'intérêt qu'ils portent à leur caisse.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien, soit, M. Jacques Baril, président du comité Audit et déontologie, Mme Francine St-Onge, secrétaire du conseil d'administration et présidente du comité Gouvernance et Éthique, qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Romina Larralde Gasanol, adjointe à la direction générale, Mme Dominique Raïche, directrice générale, et, en soutien, Mme Arielle Hébert Cadieux, conseillère Communication et Vie associative.

Il souligne que ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements, et qu'elles verront notamment à lui faire part de leurs questions, commentaires et propositions.

Avant de débiter l'assemblée, il les informe que tel que précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée hybride implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Comme chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, souhaitant livrer un message important, une capsule vidéo introductive est présentée.

M. Bérubé remercie le président qui est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

L'assemblée étant tenue en présentiel et à distance, Mme St-Onge, secrétaire du conseil d'administration, précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Mme St-Onge précise que dans le cadre de cette assemblée générale annuelle de la Caisse, seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié, ou travailler au Québec ;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société ;
- Être un membre réadmis, membre de plein droit.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

M. Bérubé mentionne que pour cette assemblée, comme il y aura de la votation en direct, deux (2) scrutateurs doivent être nommés. Il recommande, alors :

- Mme Marie-Claude Morin,
- Mme Line Vincelette,

afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé. Il souligne que ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que celui-ci puisse communiquer les différents résultats. Il précise également que les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Marie-Claude Morin et Mme Line Vincelette comme personnes scrutatrices.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme St-Onge procède à la lecture de l'ordre du jour et M. Bérubé demande son adoption. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté tel que soumis :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration

- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
- 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Élection par votation (vote en différé)
- 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 9 AVRIL 2024

M. Bérubé rappelle que comme cela était mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale ayant été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et que les membres ont donc eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture complète ni la lecture d'un résumé ne sont nécessaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Bérubé présente le rapport du conseil d'administration pour l'année 2024, soit du contenu en lien avec les sujets suivants :

La composition du conseil d'administration ;
 Un mode de gouvernance et une mission actualisée ;
 Un leadership socioéconomique ;
 Desjardins présents pour les membres ;
 Des solutions numériques innovantes ;
 Un accent mis sur la jeunesse ;
 Des efforts soutenus à l'égard du développement durable ;
 Remerciements aux 34 460 membres.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

M. Baril présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Avant la présentation des résultats de la Caisse, Mme Dominique Raîche, Directrice générale, présente quelques faits saillants des résultats financiers du Mouvement.

Mme Dominique Raïche, directrice générale, souligne ensuite avec fierté et reconnaissance, l'engagement exceptionnel des employés, gestionnaires et administrateurs, qui, malgré le contexte économique de la dernière année, sont demeurés positifs et motivés à demeurer présents pour les membres, afin de s'assurer de continuer à leur offrir un service de qualité.

Elle invite ensuite les membres à regarder une courte capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel qui inclut le rapport financier, les événements marquants et les résultats de la Caisse.

Elle demande ensuite s'ils ont des questions ou commentaires en lien avec les chiffres qui viennent de leur être présentés qui témoignent de la confiance des membres envers notre coopérative de services financiers, ce dont nous sommes très fiers.

Question 1 :

Un membre de l'audience pose la question suivante : il aimerait connaître le mécanisme que le conseil d'administration a utilisé pour faire la répartition de la ristourne. Il souligne qu'il est satisfait de l'exercice, mais qu'il aimerait comprendre l'exercice. Il aimerait aussi connaître la variation des membres comparativement à l'année passée.

La directrice générale prend ensuite la parole et explique que le conseil d'administration doit répondre à la réglementation pour les versements de diverses ristournes qui est mise en place par le Mouvement. Elle mentionne également que cette proposition sera plus tard votée par les membres. Elle mentionne que le conseil d'administration considère que c'est la meilleure proposition qu'ils peuvent vous faire. Pour le reste, c'est assez régi par rapport au volet des impôts ainsi que les réserves générales. Elle mentionne que nous n'aurons pas à verser un montant supplémentaire pour notre réserve de future ristourne puisque notre Caisse est très bien capitalisée.

Pour les membres, vous avez raison, car on observe que les membres utilisent davantage leur coopérative, donc plus on fait affaire avec notre Caisse, plus on permet de créer des excédents pour ensuite les répartir aux membres ou à la communauté. Ce sont aussi de nouveaux membres et des entreprises qui sont arrivés à la Caisse qui ont fait grandir les excédents. La fluctuation des taux d'intérêt y est aussi pour beaucoup, car les frais sont plus élevés, mais les revenus d'intérêts le sont aussi.

Question 2 : Un membre de l'audience demande des précisions concernant les catégories autres autant dans la section des actifs et des passifs et comprendre ce qui les compose.

La directrice générale répond qu'il y a plusieurs choses qui composent ces volets du budget. En autres, des immobilisations, des prêts à la Caisse ainsi que des produits dérivés, des intérêts à recevoir ou à payer. De plus, cette catégorie est également composée de d'autres recevables, des impôts et des actifs en lien avec une vente quelconque.

Question 3 : un membre pose une question concernant un portrait plus détaillé du membership de la Caisse, car le nombre de membre a augmenté, mais est-ce qu'on voit une évolution des membres en fonction d'un renouvellement quant à l'âge des membres par exemple des membres plus jeune ou est-ce que c'est plus une croissance dans la tranche d'âge de 65 ans et plus. De plus, est-ce que la Caisse a un portrait financier des membres.

Mme Raïche répond qu'il existe à la Caisse, un outil de membership qui détail exactement le portrait des membres en autre leur âge et habitude financiers. Elle ajoute que la croissance du membership est aussi causée par de nouveaux arrivants dans l'Est de Montréal, également des jeunes, car nous sommes très présents dans les écoles. De plus, il y a aussi une courbe qui est utilisé pour connaître le nombre de personnes par groupe d'âge, ainsi que par tranche de revenu familial.

Enfin, elle prend note que pour l'année prochaine, c'est une information qui pourrait être présentée aux membres.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Mme St-Onge, Présidente du comité Gouvernance et Éthique, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des autres engagements dans le milieu.

Elle invite d'abord les membres à visionner une courte capsule vidéo présentant différents projets et organismes ayant bénéficié du Fonds d'aide au développement du milieu, de dons et de commandites en 2024.

En 2024, nous sommes fiers d'avoir remis un montant de 376 894 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs. De ce montant, 294 354 \$ proviennent du FADM et 82 540 \$ proviennent du budget dons et commandites.

Mme St-Onge prend également le temps de mettre en lumière certains partenariats avec des acteurs du milieu.

Finalement, elle présente brièvement une initiative mise de l'avant par la Caisse ou Desjardins en éducation financière ; le programme La Fabrique à projet.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bérubé, Président, invite les membres à poser des questions par l'entremise de la boîte de dialogue ou aller au micro et en profite pour effectuer le suivi de la dernière assemblée.

Le président ainsi que la directrice générale répondent aux questions posées.

1^{ère} question : un membre prend la parole pour livrer un témoignage émouvant. Il exprime sa gratitude envers la Caisse pour le soutien apporté à Station Vu. En tant que bénévole depuis quelques mois, il a découvert un lieu où la communauté peut se rassembler et profiter de la culture québécoise et internationale à un coût modique.

Il a exprimé ses remerciements pour la découverte de Station Vu, un cinéma de quartier où sont présentés des films. Ce lieu change la vie des gens, notamment des personnes seules qui viennent se rassembler dans la salle, ainsi que des personnes âgées du quartier, leur permettant de socialiser. Il espère que la Caisse envisage de renouveler son soutien financier l'année prochaine, car il estime que c'est une initiative grandiose.

Le vice-président prend ensuite la parole pour remercier les membres, soulignant que l'argent redistribué dans la communauté provient du fonds d'aide et des contributions des membres. Il les remercie donc les membres de donner à la Caisse l'opportunité de soutenir la communauté.

2^e question : Un membre de l'audience pose la question suivante : que peut faire Desjardins pour soutenir la jeunesse sur les plateformes de réseaux sociaux, qui influencent grandement leur perception de la démocratie et du féminisme ? En ce sens, le Mouvement Desjardins est-il préoccupé par ces enjeux et que fait-il pour promouvoir l'esprit de coopération ?

Le président répond qu'il ne peut pas parler au nom du Mouvement, mais qu'en tant que président de la Caisse, il veille quotidiennement à ce que la Caisse et le Mouvement œuvrent pour valoriser la démocratie et souligner son importance.

La Directrice générale ajoute que la jeunesse est une grande préoccupation du Mouvement. Il existe de nombreuses plateformes pour accompagner les jeunes, bien que pas spécifiquement sur les sujets mentionnés par le membre. Néanmoins, ils tentent de les soutenir à travers des programmes scolaires et des initiatives pour jeunes entrepreneurs. La Caisse et l'ensemble du Mouvement s'efforcent d'être très présents pour la jeunesse, mais il est crucial de savoir comment les atteindre, ce qui n'est pas toujours simple. Elle souligne que l'implication de tous est nécessaire pour y parvenir, mais assure que c'est une préoccupation majeure pour eux.

3^e question : Un membre s'interroge sur le sujet de l'immobilier et de l'habitation. Étant l'un des plus grands prêteurs hypothécaires du Québec, le Mouvement Desjardins et la Caisse font-ils suffisamment pour encourager la création de coopératives, afin de retirer des immeubles locatifs du marché et d'acquérir des terrains pour construire des logements plus abordables ? Peut-on envisager de transférer une partie de notre ristourne à un organisme

ou de créer un fonds destiné à soutenir des organisations qui développent des logements abordables ?

En réponse, le vice-président du conseil d'administration précise que Desjardins est en partenariat avec des projets situés au coin de la rue Saint-Jean-Baptiste, en collaboration avec le groupe "Shop Angus". Ce partenariat a été développé avec la corporation Mainbourg, qui a acquis des logements pour permettre aux personnes nécessitant des logements plus abordables d'y accéder, plutôt que de céder ces projets à des promoteurs immobiliers qui affichent des loyers élevés.

Un commentaire d'un membre du conseil d'administration : Le Mouvement Desjardins est reconnu comme l'une des meilleures entreprises par Forbes. Elle exprime sa fierté de faire partie du Mouvement Desjardins et souhaite souligner la chance que nous avons d'appartenir à une coopérative qui redistribue généreusement aux membres (ristournes) et à la communauté.

De plus, elle tient à remercier chaleureusement le personnel de la Caisse de Pointe-aux-Trembles.

5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE EN DIFFÉRÉ PENDANT UNE PÉRIODE DE 4 JOURS

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Avant de procéder à la présentation des scénarios en vue de la votation, M. Donald Bérubé invite les membres à visualiser une capsule vidéo présentant la ristourne.

Il les informe que toute la documentation de référence en lien avec la proposition sur laquelle ils seront appelés à voter est disponible sur le site internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS

M. Bérubé rappelle aux membres de l'assemblée que les excédents nets de la Caisse se chiffrent à 9,09 M\$, et il présente ensuite la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

La directrice générale aimerait apporter des explications sur l'écriture suivante : Ajustement de la ristourne (année précédente) d'un montant de 127k\$. L'an dernier, le conseil d'administration vous a proposé à l'AGA de voter un projet de ristourne plus avantageuse que celui qui avait été présenté dans les états financiers du rapport annuel de 2023.

Considérant que lors de la production de nos états financiers nous avons affecté ceux-ci de 1,607 million, alors que vous avez voté, lors de l'AGA, pour une redistribution de 2,096 M\$. Nous devons donc procéder aux ajustements cette année, ce qui explique le 127 000\$.

Celui-ci provient du recouvrement d'impôt qui se doit d'être comptabilisé en ajustement de la ristourne de l'année précédente. Elle tient aussi à rassurer les membres que cette écriture n'affecte en rien le projet de partage 2024.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			9 099
Virements réglementaires et autres ajustements			(429)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 064)		
• Autres éléments du résultat	544		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	218		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(127)		
Solde des excédents à répartir			8 670
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(1 789)
• Ristourne	(2 203)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	688		
• Affectation au FADM	(273)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(6 881)
Solde des excédents à répartir			0

FADM

Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024

La directrice générale présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes, soit la proposition sur la répartition des excédents annuels.



La directrice générale demande s'il y a des questions ou commentaires quant à cette recommandation.

La recommandation, sur la répartition des excédents annuels, est dûment proposée et appuyée.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Bérubé procède à la nomination des officiers pour la période d'élection en annonçant qu'il agira à titre de président d'élection et que Mme Francine St-Onge agira comme secrétaire d'élection, comme le prévoit notre règlement.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Pour donner suite à l'appel de candidatures lancé durant la 3e semaine de janvier, M. Bérubé, président du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité.

Il présente d'abord le rappel de la démarche du profil collectif.

Il mentionne ensuite que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- Affichage dynamique en caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, 3 postes sont à combler et la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Développement durable
- Technologie de l'information
- 1 - 2 femmes et 1 - 2 hommes pour maintenir la parité.
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 2 de 35-49 ans, 1 de 50-64 ans

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

M. Bérubé présente ensuite toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Mme Feldory Mardochée Gaspard
- M. Marc Labine
- Mme Francine St-Onge

5.2.3 Élection par acclamation

Les personnes candidates suivantes sont déclarées élues par acclamation aux postes de membres du conseil d'administration :

- Mme Feldory Mardochée Gaspard (réélue)
- M. Marc Labine (Élu)
- Mme Francine St-Onge (réélue)

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La Secrétaire donne des précisions sur l'exercice du vote portant sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes, et l'élection des membres du conseil d'administration

Seuls les membres de plein droit pourront voter.

La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé ce soir, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.

Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Les membres pourront voter sur AccèsD en ligne ou AccèsD mobile ainsi que dans la salle. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes, peu importe le moyen utilisé. Les membres pourront également accéder à la

votation par le biais du site Internet de la Caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.

Pour être habiletés à voter, les membres devront d'abord être inscrits au service AccèsD. Ils peuvent le faire en contactant leur caisse. Ces plateformes de votation permettront de confirmer qu'ils répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Pour ceux et celles qui n'ont pas AccèsD, une borne de votation sera accessible à la Caisse, pour les prochains jours ouvrables, durant la période de votation de 4 jours.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Le Président informe les membres de l'assemblée que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le dimanche 20 avril 2025.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

M. Bérubé informe les participants à l'assemblée que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, les résultats des votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Le Président rappelle que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle ils vont être invités à voter est celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté.

Il souligne toutefois qu'en cas de vote négatif sur la proposition, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin qu'un nouveau scénario soit proposé pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Afin de conclure cette assemblée, M. Donald Bérubé remercie les membres de leur présence, de leur implication et de leur confiance envers la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles.

Il remercie également ceux qui l'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée.

Il en profite pour remercier aussi tous les administrateurs et le personnel de la Caisse, de même que la directrice générale, pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Il souligne également le départ de M. Mathieu Girard Boudreault du conseil d'administration, qui devient effectif dès ce soir, puisque celui-ci ne renouvelle pas son mandat.

Pour terminer, il invite les membres à surveiller les prochaines communications.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSULTATS OBTENUS À L'ÉGARD DU SCÉNARIO RECOMMANDÉ PAR LE CA À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE VOTATION AUPRÈS DES MEMBRES

PROPOSITION POUR LE VERSEMENT DES EXCÉDENTS ET DES TAUX DE RISTOURNES :

94,04% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est donc adoptée à la majorité.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 21 avril 2025.

Donald Bérubé
Président
Conseil d'administration

Francine St-Onge
Secrétaire
Conseil d'administration